



Paris, le 10 décembre 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Eco-Emballages : l'AMF demande des explications

L'AMF a été avertie, hier, par les pouvoirs publics qu'Eco-Emballages connaît des risques de pertes financières liées à des placements non sécurisés de près de 60 millions d'euros, soit 20% de sa trésorerie.

Agréé par l'Etat, depuis 1992, Eco-Emballages, en qualité d'éco-organisme, gère les contributions des entreprises pour les redistribuer aux collectivités locales effectuant la collecte et le recyclage des déchets d'emballages ménagers.

A ce titre, Eco-Emballages est chargé d'une mission d'intérêt général. C'est pourquoi l'Association des maires de France déplore ces placements hasardeux, alors qu'il s'agit de fonds destinés aux collectivités publiques pour permettre le cofinancement du service public de traitement des déchets ménagers.

Le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire ayant demandé une enquête approfondie, l'AMF en attend les conclusions d'ici la prochaine réunion de la Commission consultative d'agrément qui doit se tenir le 16 décembre 2008.

Contacts Presse :

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
mhgalin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
toberle@amf.asso.fr